M. Guignard, son vénéré prédécesseur. Puis, se faisant l'interprête des sentiments de ses paroissiens et laissant déborder son cœur, il remercie Monseigneur de l'honneur qu'il fait en ce jour à sa paroisse; il remercie aussi MM. les vicaires généraux, MM. les membres du Chapitre et du clergé, du Conseil municipal et du Conseil de fabrique, MM. les députés résidant dans la paroisse, dont le concours, depuis quinze ans, a été si précieux, tous les bienfaiteurs et souscripteurs à un titre quelconque, M. Beignet, l'architecte éminent qui depuis vingt ans a tant travaillé pour l'église Notre-Dame, enfin MM. les entrepreneurs et leurs dévoués contremaîtres.

Il passe ensuite à l'historique de la présente construction. Partant de ce fait que toutes les grandes entréprises, ici-bas, sont marquées du sceau de l'épreuve, il montre que les obstacles n'ont pas manqué à son église. C'est d'abord la mort inopinée de Mme Guiton, survenant au moment où elle venait de consentir à payer les frais d'exécution d'un plan magnifique et grandiose qui devait coûter plus d'un million. C'est ensuite la longue maladie et la mort de

M. Guignard lui-même.

Et depuis, que d'autres difficultés! « Après la mort de Mme Guitton, dit M. le Curé, l'ouverture de son testament apprit aux intéressés, ses intentions formelles touchant l'érection de l'église Notre-Dame. Le texte, d'ailleurs, n'en était ni prolixe, ni ambigu, mais net et précis. Le maître qui en avait conçu les termes (M. Hédelin), avait montré là des qualités rares et peut-être exceptionnelles en matière de testament. Mais la grande âme qu'était Mme Guitton, l'homme intègre, intelligent et rompu aux affaires qui l'avait conseillée, ne s'attendaient pas évidemment qu'une mauvalse foi, doublée d'un sordide intérêt, viendrait un jour entraver la volonté si claire de la testatrice. » Il en fut ainsi pourtant : le testament fut attaqué par

la famille.

Après bien des discussions, des plaidoiries, des jugements rendus en sens contraire par différents tribunaux, l'incapacité de la fabrique à recevoir le legs de Mme Guitton fut enfin prononcée malgré tous les services que rendirent dans la circonstance des avocats de grand mérite. « Ne pouvant les citer tous, s'écrie alors avec émotion M. le Curé, on me permettra bien de nommer celui qui, d'accord avec la municipalité, a compulsé pendant de longs mois de nombreux dossiers sur cette importante affaire, qu'il a conduite, du reste, avec une patience de bénédictin, avec un tact parfait. J'ai nommé le sympathique et savant jurisconsulte, M. l'ancien bâtonnier, Philippe Bellanger, à qui j'envoie notre respectueuse gratitude. » Le même sentiment de reconnaissance s'adressait à M. Fairé et à M. Gain, avocats à la Cour d'Appel d'Angers, ainsi qu'à M. Lesage, avocat à la Cour de Cassation, qui se sont occupés avec tant de sollicitude, aussi, des intérêts de la Fabrique.

De nouveaux retards furent ensuite apportés par les innombrables projets d'emplacement que présentèrent successivement et les journalistes de la localité, et les propriétaires et commerçants du quartier. Et ainsi fallut-il arriver à l'année 1898 pour voir